

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:


**Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme
Art. 145.6 L.A.U.
Art. 16 Règlement NO 2017-08**

Le conseil entend statuer, au cours de la séance régulière du 6 novembre 2023 à 20 h (Salle des délibérations de l'Édifice Municipal, 599, rue Principale, Saint-Prime) sur la dérogation mineure suivante:

- ✧ **Requérants:** Madame Candide Grenier
Monsieur Jean-Louis Labrecque
- ✧ **Immeuble visé:** 65, rue de la Tourbière
Lot 4 087 247 du cadastre du Québec
- ✧ **Nature de la demande:** Rendre conforme le chalet, construit à une distance de 7,5 mètres de la limite arrière de propriété.
- ✧ **Effet de la demande:** Réduire la marge arrière du chalet de 2,5 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 10,0 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Prime ce 19^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois.


Directrice générale - greffière-trésorière par intérim